

Avant de terminer, je veux faire quelques remarques sur la création d'un ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, le MIST, pour remplacer le MEIR. Une fois cette réorganisation terminée, le gouvernement aura le MIST, l'APECA, le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest et des fonds régionaux spéciaux pour le nord de l'Ontario et les régions isolées du Québec. Le MIST sera vraisemblablement responsable du développement industriel dans le centre du Canada et de la politique nationale en matière de sciences et de technologie. Les dangers auxquels le Canada atlantique est exposé sont clairs. Les ressources limitées, soit 200 millions de dollars par année pendant cinq ans, iront aux petites et moyennes entreprises dans la région atlantique, alors que les fonds accessibles pour les grandes activités économiques de l'avenir restent dans les régions les plus prospères du pays.

● (1530)

J'ai mentionné tout à l'heure que nous devons exploiter nos points forts. Cependant, la Société d'expansion du Cap-Breton ne peut promouvoir la diversification dans l'industrie houillère du Cap-Breton. Il est toutefois ironique que la société mère, l'APECA, puisse financer de nouveaux projets d'extraction du charbon à l'extérieur de l'île.

Le projet de loi laisse entendre que la Division du développement industriel de Devco gardera tous ses pouvoirs et toutes ses capacités mais deviendra une société distincte. La nouvelle structure de cette société, dont la continuité est assurée par la Société d'expansion du Cap-Breton d'après le projet de loi, ne signifie pas que la Division du développement industriel restera telle quelle. Étant donné qu'elle fait partie de Devco, la Division relève à l'heure actuelle d'un conseil d'administration dirigé par un président. La Société d'expansion du Cap-Breton fera rapport au président de l'APECA dont le siège social se trouve à Moncton. Il ne s'agit pas d'une société dont la continuité est assurée, comme le projet de loi le laisse entendre, mais d'une organisation tout à fait nouvelle qui diffère des autres sociétés d'État canadiennes.

Les paragraphes 34(3) et 34(4) affaiblissent davantage l'ancienne structure de la Division d'expansion industrielle en permettant au ministre chargé de l'APECA de donner des directives à la société d'État qu'est la Société d'expansion du Cap-Breton. La Société est ainsi privée de la souplesse nécessaire pour prendre ses propres décisions comme la Division d'expansion industrielle pouvait le faire.

Honorables sénateurs, je trouve dans la partie II du projet de loi peu de choses dignes d'être approuvées et je m'inquiète vivement de l'anéantissement de la Devco.

Depuis 20 ans, la situation économique du Cap-Breton a été étroitement liée à celle de la Devco qui demeure le principal employeur et le moteur de l'activité économique dans l'île. Son existence est indispensable à l'expansion économique et industrielle du Cap-Breton.

Je terminerai en citant un passage tiré d'un éditorial du *Cape Breton Post* en date du 12 mai 1988. En réponse à la question: «Pourquoi changer la Devco maintenant?», le journal répond: «C'est une bonne question à laquelle le gouvernement n'a pas répondu.»

[Le sénateur Graham.]

**L'honorable William J. Petten (chef adjoint de l'opposition):** Honorables sénateurs, je propose l'ajournement du débat.

**L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)):** Dois-je comprendre, honorables sénateurs, que mon ami ajourne le débat en son propre nom ou au nom du leader de l'opposition?

Puis-je également lui demander quelle est l'intention de l'opposition à l'égard de cet important projet de loi? J'avais eu l'impression que nous aurions pu renvoyer le projet de loi au comité la semaine dernière. La chose n'a pas été possible. Nous sommes rendus à la dernière séance de la semaine. Le sénateur sait-il combien de sénateurs d'en face prendront la parole la semaine prochaine et quand nous pouvons compter pouvoir renvoyer ce projet de loi au Comité permanent des finances nationales?

**Le sénateur Petten:** Je crois savoir que nous sommes disposés à poursuivre le débat mardi prochain. Malheureusement je n'étais pas ici hier et je n'ai pas eu la chance de m'entretenir directement avec le sénateur MacEachen, mais je pense qu'il est prêt à poursuivre le débat mardi. Voilà pourquoi j'ai ajourné le débat en mon nom.

(Sur la motion du sénateur Petten, le débat est ajourné.)

## L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

LA 79<sup>e</sup> CONFÉRENCE TENUE À GUATEMALA CIUDAD, AU GUATEMALA—DÉPÔT DU RAPPORT

**L'honorable Nathan Nurgitz,** conformément à l'avis donné le jeudi 17 mai 1988:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la soixante-dix-neuvième conférence de l'Union interparlementaire, tenue à Guatemala Ciudad, du 11 au 16 avril 1988.

—Honorables sénateurs, accordez-moi quelques minutes pour présenter le rapport de la soixante-dix-neuvième conférence de l'Union interparlementaire, tenue à Guatemala Ciudad, du 11 au 16 avril 1988. Je demande au Sénat de consentir à déposer le rapport, car le rapport compte quelque 26 pages et une annexe de 10 ou 12 pages. Le tout est en une seule langue. Le rapport aura 30 ou 40 pages de plus dans l'autre langue officielle. Je crois qu'il suffirait de le déposer. Il serait ainsi accessible à tout honorable sénateur qui souhaiterait le lire et nous n'aurions pas à payer les frais d'impression. Des copies sont également disponibles.

**Son Honneur le Président *pro tempore*:** Les honorables sénateurs sont-ils d'accord?

**Des voix:** D'accord.

(Le rapport est déposé.)

**Le sénateur Nurgitz:** J'aimerais faire quelques observations sur le rapport. Les honorables sénateurs savent que l'objectif principal de l'UI, l'Union interparlementaire, consiste à faire avancer la cause de la paix et de la coopération internationale en appuyant les objectifs des Nations Unies. A l'heure actuelle, environ 109 pays adhèrent à cette association. L'an prochain, l'année 1989, marque le centenaire de l'Union et des cérémonies spéciales sont prévues à chacune des deux conférences régulières en commémoration de cet événement.

A chaque conférence, les pays pourront proposer des points à inscrire à l'ordre du jour de la conférence suivante. Il y a